VILLE DE SEES
61500

Délibération n° **081/2023**

Institution et vie politique : 5 – 5.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2023

Date de convocation : 30/11/2023
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers Présents : 20 Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de Conseillers votants : 26
Date d'affichage : 19/12/2023

VOTE : Voix Pour : 26 Voix contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-trois le 13 Décembre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

Présents : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, M. Christophe ROBIEUX, M. Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, Mme Martine BIDAULT, Jacques MAUSSIRE, Mme Martine LEMOINE, Adjoints, Mme Martine MEYER, M. Damien SOREL, Mme Florence LECAMUS, Mme Séverine LOUVEAU, M. Antoine BIGNON, Mme Patricia CHARPENTIER, M. Florian MENAGER, Mme Jacqueline DUJARRIER, M. Raymond FREBET, Mme Hélène DEBACKER, M. Christian RICHARD, Mme Virginie BRUNEAU.

Absents Excusés : Mme Véronique BARIA UGUEN, M. Richard PAUPY, M. Jean-Marc LETELLIER, Mme Jacqueline BLOND, Mme Béatrice MIKUSINSKI, M. Nicolas BUSNOT.
Ont donné pouvoir : Mme Véronique BARIA UGUEN à Christophe ROBIEUX, M. Richard PAUPY à Florian Ménager, M. Jean-Marc LETELLIER à Fabrice EGRET, Jacqueline BLOND à M. Mostefa MAACHI, Mme Béatrice MIKUSINSKI à Mme Paméla LAMBERT, M. Nicolas BUSNOT à Martine MEYER

Absents non Excusés : M. Bruno ROUX,

Secrétaire de Séance : M. Jacques MAUSSIRE

OBJET : Fonds de concours avec la CdC – Travaux de voirie en Agglomération 2021-2022 – Rue de la République

➲ **Rapporteur : Mme Paméla LAMBERT, Adjointe aux finances**

Il est rappelé au conseil que l'article L.5214-16 V Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'« *Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours* ».

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19/10/2023

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Economie réunie le 04/12/2023

Considérant que ce dernier peut être résumé de la sorte :

PROJETS	MONTANT TRAVAUX ET MAITRISE D'ŒUVRE NOTIFIES	FCTVA	MONTANT FCTVA DEDUIT	MONTANT SUBVENTIONS	MONTANT RESIDUEL (hors FCTVA et subventions)	PART CDC	FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE
		16,404%				**50%**	**50,00%**
Fonds de concours des communes vers la CDC							
Travaux de voirie en agglomération 2021-2022 - Rue de la République	43 551,80 €	7 144,24 €	36 407,56 €	0,00 €	36 407,56 €	18 203,78 €	18 203,78 €

➲ **Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** le fonds de concours relatif au travaux de voirie en agglomération 2021-2022, Rue de la République tel que présenté ci-dessus.
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget 2023 en section dépenses d'investissement, à l'article 2041512.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce fonds de concours.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Jacques MAUSSIRE

Le Maire
Mostefa MAACHI

MAIRIE DE SEES (ORNE)

Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI
Le 15 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture
061-216104646-20231213-Del-081-2023-DE
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception préfecture : 15/12/2023